

LE POINT SUR LES DOSSIERS IBODE

Brigitte LUDWIG Présidente UNAIBODE

Journées ALIBODE 2014



Le point sur les dossiers IBODE

o A ce jour : 4 dossiers sont en cours

1. Suppression des 2 années d'expérience avant de se présenter aux épreuves d'admission
2. Actes et missions exclusives IBODE
3. Réingénierie IBODE au grade de Master
4. VAE IBODE



Le point sur les dossiers IBODE

1. Suppression des 2 années d'expérience avant de se présenter aux épreuves d'admission
 - ➔ Intérêt poursuite d'études
 - Problème de transfert d'argent du Ministère vers les conseils régionaux
 - Argument de la DGOS : le parcours professionnel des IDE doit être bien « assis » avant de faire une spécialisation



Le point sur les dossiers IBODE

2. Actes et missions exclusives IBODE

- Elargissement de l'exercice IBODE :
 - Actes exclusifs prescrits aux IBODE hors présence de l'opérateur sur prescription
 - Mission d'assistance technique sous la supervision du chirurgien
 - En fonction de protocoles écrits validés
 - S'appliquera à tous les Ibode mais pas aux Ide



Le point sur les dossiers IBODE

2. Actes et missions exclusives IBODE

- ◆ à ce jour pas de vision claire pour un métier « assistant de chirurgie »
- ◆ ni de sur-spécialisations Ibode
- ◆ mais faire évoluer métier Ibode et laisser des marges d'organisations selon spécificités
- ◆ pas d'accord pour la scopie à ce jour



Le point sur les dossiers IBODE

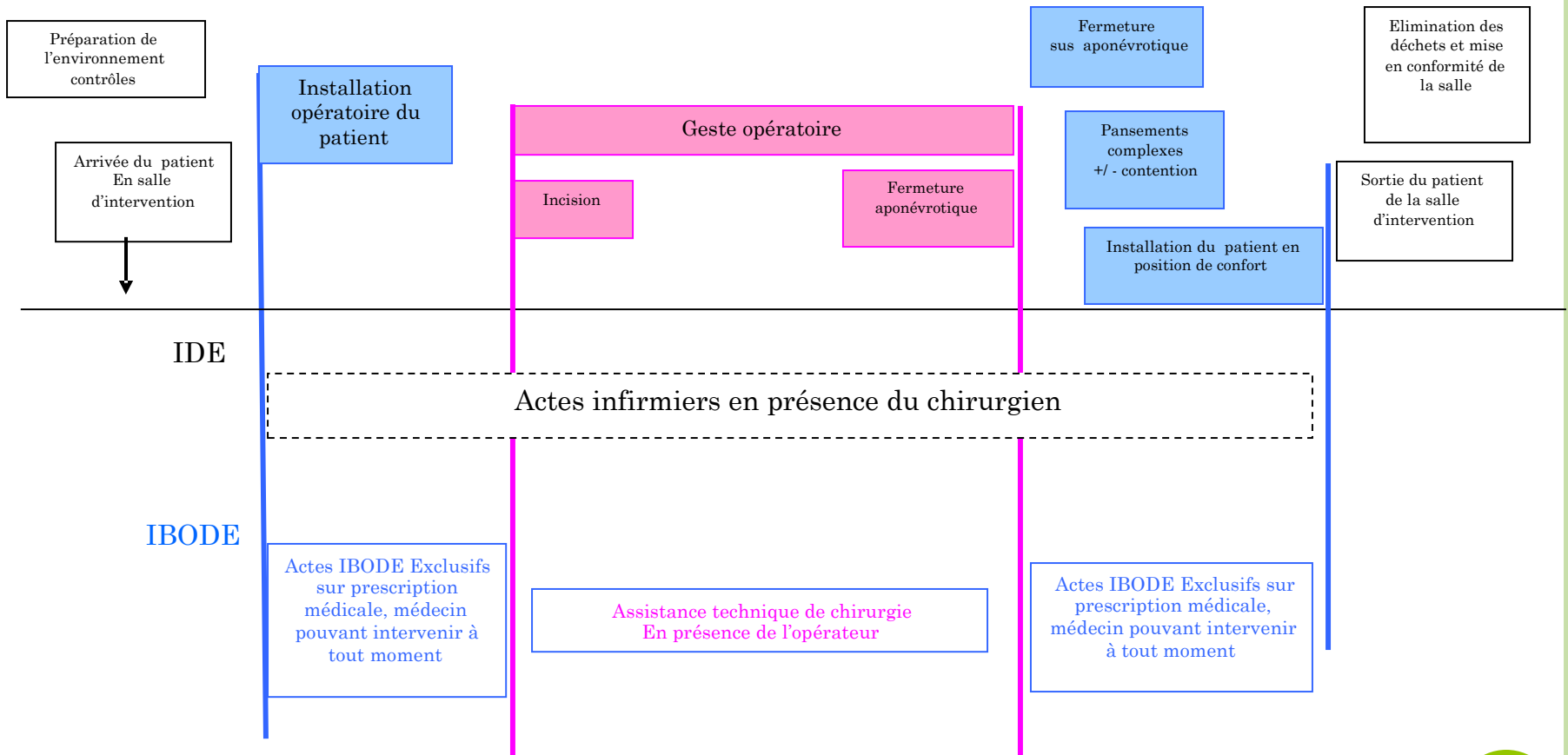


2. Actes et missions exclusives IBODE → CONCERTATION

- Démographie : FHF : 6200 - FHP : 2320 – FEHAP : 725
soit 9245 Ibode
- Formation théorique et pratique de 49h
obligatoire pour tous les IBODE
- Date butoir : 6 ans après parution décret



Elargissement de l'exercice IBODE



Le point sur les dossiers IBODE

2. Actes et missions exclusives IBODE → CONCERTATION

- ✓ 4 réunions de concertation avec les employeurs et les syndicats généraux et de médecins et Ordres

- ✓ Avis favorable de l'académie de médecine

- ✓ Reste : passage du texte au Conseil d'Etat

- ✓ Parution Fin d'année ?



Le point sur les dossiers IBODE



3. Réingénierie IBODE au grade de Master

→ EN ATTENTE Depuis 2009 ..!

Toutes les réingénieries ont été arrêtées en 2012... →
Mission IGAS – IGAENR mise en route et positionner les
formations de la santé dans le système LMD

Mi février, le rapport est paru

A CE JOUR..... ATTENTE de la lettre de mission qui doit
être signées de 4 Ministères (Santé, Enseignement Sup,
Budget, Fonction publique!)

Grade de Master ???



Le point sur les dossiers IBODE

3. Réingénierie IBODE au grade de Master

Ce qu'il va falloir faire :

1. Inclure les actes exclusifs dans les référentiels
2. Reprendre les intitulés des compétences : sans référence aux disciplines chirurgicales
3. Finaliser le référentiel de formation incluant les actes exclusifs





La VAE

Arrêté du 24 février 2014

Relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

o VAE : c'est quoi ?

- Validation des **A**cquis de l'**E**xpérience
- **Toute** personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de **l'acquisition d'un diplôme**
- C'est une démarche personnelle
- La Loi de Modernisation Sociale de 2002 permet la VAE



o VAE : conditions ?

- Etre **titulaire** du **Diplôme d'Etat Infirmier** ou équivalent
- **Avoir exercé** les activités IDE en rapport direct avec le contenu du diplôme IBODE pendant au moins **trois années** en équivalent temps plein de façon consécutive ou non



o VAE : conditions (suite)

- Justifier de la réalisation des activités dans chacun des quatre domaines :
 - « Réalisation de soins et d'activités liés à l'intervention et au geste opératoire » (*circulante, instrumentiste, aide opératoire*)
 - « Réalisation de soins auprès d'une personne bénéficiaire d'une intervention » (*accueil et suivi du patient en pré op et per op*)
 - « Mise en œuvre et contrôle de mesures d'hygiène en bloc opératoire et dans les secteurs associés » (*hygiène patient, personnel, environnement, stérilisation, tri des déchets*)
 - « Mise en œuvre de mesures de qualité et de sécurité en bloc opératoire et dans les secteurs associés » (*contrôle qualité, gestion des risques, traçabilité*)



○ VAE : comment ?

- En **2 temps**, constitution du :
 - livret de recevabilité
 - livret de présentation des acquis de l'expérience et entretien avec un jury

○ VAE : principe ?

- Evalue les compétences acquises par le candidat du fait de sa formation initiale et de son expérience professionnelle, en les comparant :
 - au référentiel du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire
 - aux critères d'évaluation qui permettent d'apprécier la maîtrise de ces compétences



COMPÉTENCES IBODE

- 1. Concevoir et mettre en œuvre des modes de prise en charge des personnes adaptés aux situations rencontrées en bloc opératoire
- 2. Analyser la qualité et la sécurité en bloc opératoire et en salle d'intervention et déterminer les mesures appropriées
- 3. Mettre en œuvre des techniques et des pratiques adaptées au processus opératoire
- 4. Mettre en œuvre des techniques et des pratiques adaptées à la chirurgie ostéo-articulaire



COMPÉTENCES IBODE

- 5. Mettre en œuvre des techniques et des pratiques adaptées à la chirurgie abdomino-pelvienne et vasculaire
- 6. Mettre en œuvre des techniques et des pratiques adaptées à la chirurgie vidéo-assistée et à la microchirurgie
- 7. Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus opératoire
- 8. Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques



3. Mettre en œuvre des techniques et des pratiques infirmières adaptées au processus opératoire

Analyser le déroulement opératoire (points clés, priorités...), anticiper les étapes (installation, voie d'abord...), et mettre en œuvre les modifications nécessaires pendant la durée de l'intervention (changement de position,...)

1. Opérationnalité de l'environnement

- Les équipements nécessaires sont opérationnels et à disposition au moment opportun : générateur haute fréquence, éclairage opératoire, aspirateur, récupérateur, drainages, ...
- L'agencement de l'espace en amont de l'intervention permet le respect des règles d'hygiène et l'ergonomie
- Le drapage est réalisé correctement
- La circulation des personnes et des matériels est contrôlée
- La position des personnels permet de respecter les règles de sécurité et d'asepsie progressive
- L'aménagement de l'espace tout au long de l'intervention est adapté aux règles de sécurité et d'asepsie
- L'aménagement de l'espace tout au long de l'intervention est adapté au déroulement opératoire



1- LIVRET DE RECEVABILITÉ

Contenu :

- Coordonnées du candidat
- Situation professionnelle
- Niveau scolaire, diplômes obtenus
- Formation professionnelle suivie
- Lettre de motivation

A savoir :

A retirer, à remplir et à renvoyer à l'organisme en charge des dossiers (www.asp-public.fr)

△ **Absence de réponse dans les 2 mois équivaut à un rejet**

Acceptation du livret 1 :

△ vous devez déposer le livret 2 dans les 3 ans qui suivent



2- LIVRET DE PRÉSENTATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Le livret 2, son contenu :

- Le candidat présente, par écrit, les compétences qu'il estime avoir acquises, au travers de la description de ses activités professionnelles et des situations rencontrées
- Le candidat peut bénéficier d'un accompagnement pour renseigner ce livret
 - Prise en charge de la formation : (ex: DIF = Droit Individuel à la Formation = 24h/an)
 - Ou formations plus longues optionnelles

(Important de bien choisir les situations et les activités illustrant les compétences acquises)

L'entretien :

- But : vérifier si les acquis dont fait état le candidat correspondent aux aptitudes, aux compétences et aux connaissances exigées pour la délivrance du DEIBO
- L'entretien a une durée maximum d'une heure



o Le jury de la VAE :

- Est le jury du diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire (nommé par le Préfet de région)
- Le Préfet peut décider d'organiser des sous groupes d'examineurs composés de 3 personnes :
 - 1 Directeur d'école ou Cadre formateur Ibode d'une autre région ou cadre Ibode accueillant les élèves en stage ou Ibode ayant exercé au moins 3 ans
 - 1 Médecin spécialiste en chirurgie participant à la formation des IBO
 - 1 représentant d'une Direction d'établissement employant des Ibode



o Décision du jury

- Trois décisions possibles à l'issue de l'examen du livret 2 et de l'entretien :

1 - Validation de toutes les compétences hors compétences exclusives + Formation complémentaire sur les actes exclusifs puis attribution du DEIBO

2 - Validation de certaines compétences :

2 possibilités dans les **5 ans**

- ☞ Continuer à se perfectionner aux regards des compétences non validées et déposer un nouveau livret
- ☞ Suivre et valider, en école d'IBODE, les unités d'enseignements correspondant aux compétences non acquises

A savoir : 1 seule compétence validée permet l'entrée sans concours en école IBO

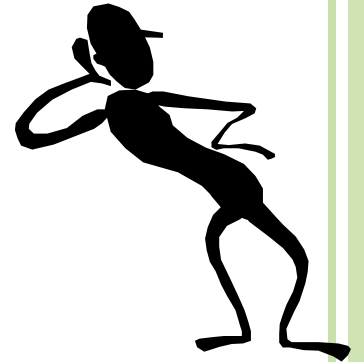
3-Validation d'aucune compétence :

- ☞ 3 ans pour représenter un nouveau livret de validation



MERCI POUR VOTRE ECOUTE

QUESTIONS / ECHANGES



www.unaibode.fr

